



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

QUE le rôle général de perception est présentement déposé à mon bureau, situé au 6, 1^{re} Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts.

QUE l'envoi des comptes de taxes sera effectué le 8 février 2019.

QUE les comptes de taxes seront payables en un (1) versement échéant le 11 mars 2019, s'il est inférieur à 300 \$ et en trois (3) versements échéant le 11 mars, le 10 juin et le 9 septembre 2019, s'il est supérieur à 300 \$.

En cas de non-paiement d'un versement à échéance, seul le montant du versement échu est alors exigible.

QU'un intérêt de 15% l'an sera chargé sur toutes les taxes impayées à échéance.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 22 janvier 2019

Josée Latour, CPA, CGA, OMA
Trésorière